



Charlesbourg, le 18 octobre 2004

Monsieur Nicolas Juneau
Direction des évaluations environnementales
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1V 5V7

OBJET : Analyse d'une nouvelle variante dans le cadre de l'étude d'impact du réaménagement à quatre voies séparées de la route 175 entre les km 60 et 84 à Stoneham-et-Tewkesbury.
Projet no : 20-3972-9902
GCO : 20041018-65

Monsieur,

Dans les dernières semaines, la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury a proposé au ministère des Transports un nouveau tracé dans le cadre du projet de réaménagement de la route 175 entre les kilomètres 60 et 84. En effet, au lieu d'aménager une autoroute de contournement, tel que proposé par le Ministère, la municipalité propose plutôt d'utiliser l'axe de la route 175 actuelle pour aménager l'autoroute entre les kilomètres 62,5 et 70. La municipalité considère que cette option permettrait de mieux structurer son réseau routier local et qu'elle serait moins dommageable pour l'environnement naturel que l'option présentée par le Ministère. Cependant, plusieurs résidents localisés en bordure de la route 175 actuelle seraient touchés par ce tracé.

Le ministère des Transports a donc convenu avec la municipalité d'identifier les impacts sur l'environnement de ce tracé, de les comparer aux impacts du tracé de contournement, et de présenter le résultat de cette comparaison à la population lors de la séance d'information publique qui aura lieu le 24 novembre 2004. Ainsi, les citoyens auront la possibilité de poser des questions et de se prononcer sur les deux tracés présentés.

Le nouveau tracé

La municipalité propose d'aménager l'autoroute dans l'axe de la route 175 actuelle entre le quartier résidentiel Randonnée/Touraine, au kilomètre 62,5, jusqu'au nord de la rue Ouellet au kilomètre 70 (voir carte ci-jointe). Les sections de route au sud du kilomètre 62,5 et au nord du kilomètre 70 sont identiques pour les options du Ministère et de la municipalité.

Entre les kilomètres 60 et 62,5, les options du Ministère et de la municipalité sont semblables, soit l'aménagement d'une autoroute qui longe la route 175 jusqu'en arrière de la station service Pétro-Canada. À partir de cet endroit, la municipalité propose que le tracé rejoigne l'emprise de la route 175 actuelle et l'utilise pour traverser le parc du Mont Wright. La route 175 (boulevard Talbot) se termine donc à la hauteur de la rue Crawford.

De la limite nord du parc du Mont Wright (km 63,5) jusqu'à la rue Saint-Edmond (km 66), le tracé proposé reste dans l'axe de la route 175. Un échangeur est aménagé à la rue Saint-Edmond (km 66). Les rues Crawford et 1^{re} Avenue desservent la population locale jusqu'à la rue Saint-Edmond. Les maisons situées en bordure de la route 175 entre le Mont Wright et la rue Saint-Edmond doivent donc être acquises.

Au nord de la rue Saint-Edmond, le tracé est déplacé légèrement à l'ouest de la route 175 actuelle, dans l'axe des rues Paré et Ouellet, et se prolonge jusqu'au kilomètre 70. La route 175 est donc conservée pour desservir les résidents du côté est. Les résidences du côté ouest de la route 175 doivent être acquises.

L'analyse des impacts

Dans les prochaines semaines, le Ministère va analyser les impacts du tracé de l'autoroute dans l'axe sur les milieux humain, biophysique et visuel. Le Ministère sera donc en mesure de fournir, pour les deux tracés, de l'information sur le nombre de résidences, de commerces et de lots touchés ainsi que les résultats des analyses sonores. Les impacts des deux tracés sur les traverses de cours d'eau, les pertes d'habitat aquatique, le déboisement et le milieu visuel seront aussi comparés.

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à me contacter à la Direction de Québec, au 380-2003, poste 2250.

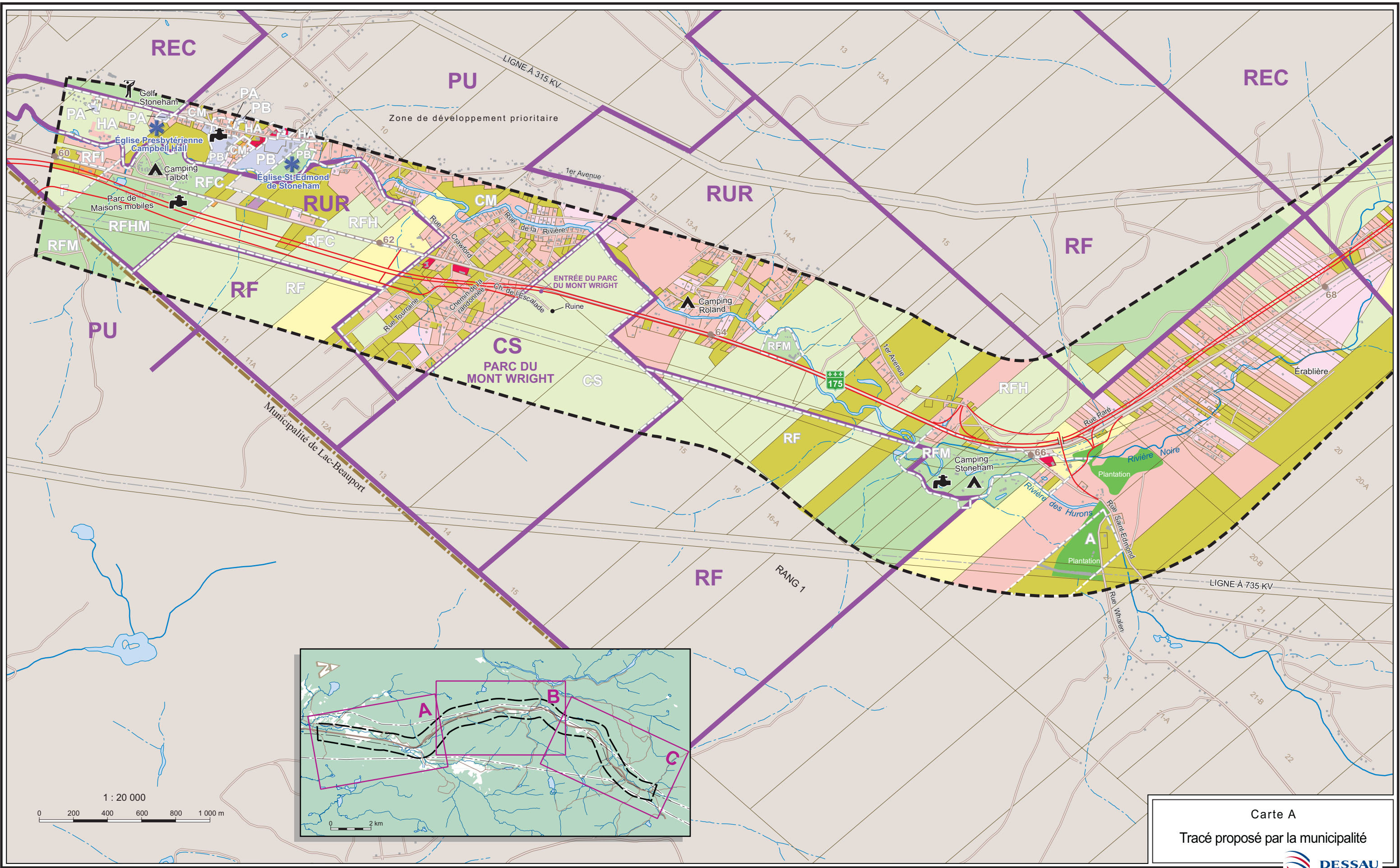
Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

CLAUDE SIROIS, aménagiste

CS/dg

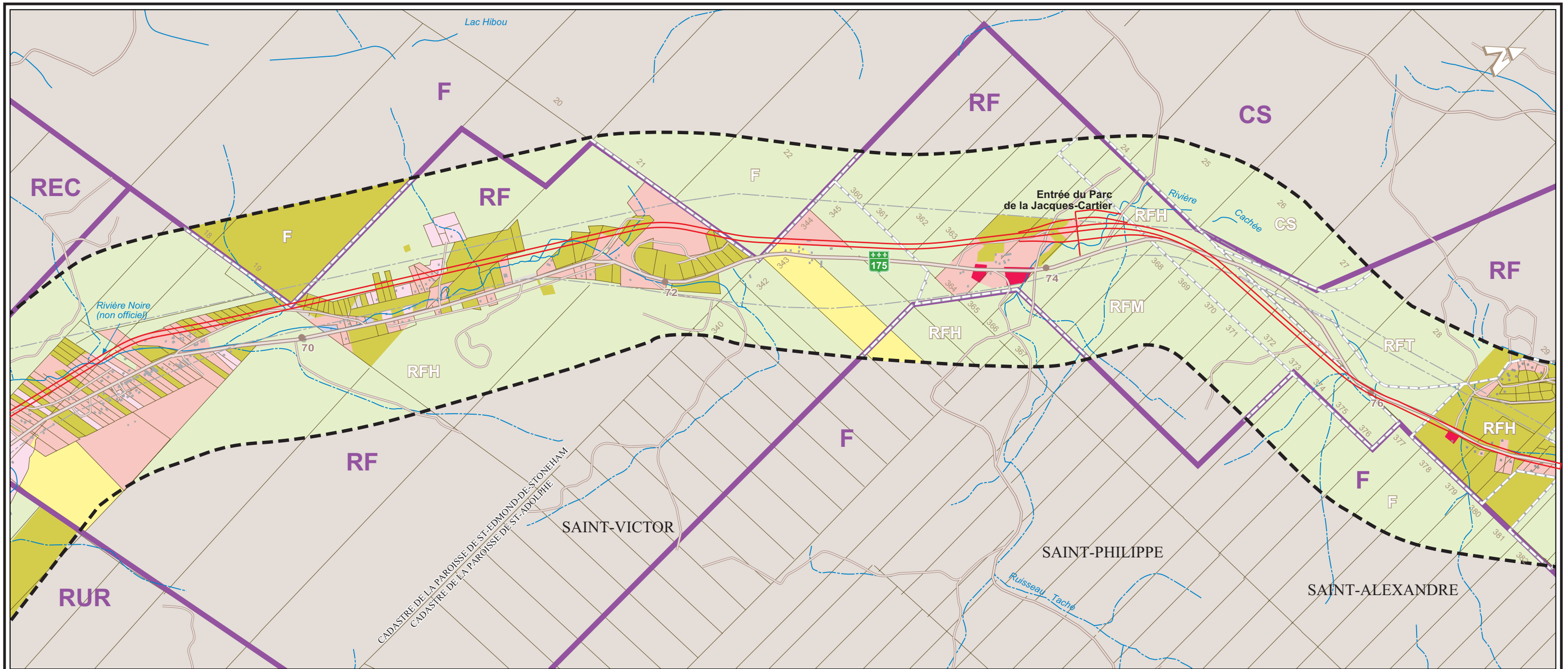
c.c. : M. Luc Bergeron, ing., directeur
M. Claude Stevens, ing., chef du Service des inventaires et du plan
M. Denis Vaillancourt, ing., Service des inventaires et du plan

p.j.



Carte A
Tracé proposé par la municipalité





UTILISATION DU SOL

- Résidentiel
- Chalet ou maison de villégiature
- Institutionnel
- Commercial et bureau
- Industriel
- Loisir et autres activités culturelles
- ▲ Camping et parc de maisons mobiles
- Agriculture
- T Golf
- Exploitation forestière
- Exploitation de la forêt (non-commerciale)
- Infrastructure et équipements publics
- Espace vacant
- ✳ Élément d'intérêt

PLAN DE ZONAGE

- Limite de la zone
- A** Agriculture
- CM** Commerce et habitation
- PA** Public et institutionnel
- PB** Parc et espace vert
- CS** Conservation
- RFC** Récréo-forestier et commerce
- RFI** Récréo-forestier et industrie
- HA** Unifamiliale
- CM** Commerce et habitation
- PA** Public et institutionnel
- PB** Parc et espace vert

AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

- Limite de l'aire d'affectation
- PU** Urbain

- RUR** Rurale
- REC** Récréative
- RF** Récréo-forestière
- CS** Conservation
- F** Forestière

INFRASTRUCTURE

- Tracé proposé
- Voie de service proposée
- Emprise
- Carrefour à niveau proposé
- Route principale
- Route secondaire
- Ligne de transport d'énergie
- Bâtiment
- Prise d'eau collective
- 64 Borne kilométrique

LIMITE

- Zone d'étude
- MRC
- Municipale
- Périmètre d'urbanisation
- Cadastre

1 : 20 000



Fond de plan : Ministère des Transport du Québec, projection MTM NAD 83 zone 7.
Sources : MRC de La Jacques-Cartier, schéma d'aménagement; Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury, rôle d'évaluation
Inventaire : Dessau-Soprin



**PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT
 À QUATRE VOIES SÉPARÉES, DE LA ROUTE 175
 ENTRE LES KILOMÈTRES 60 ET 84
 Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury**

Carte B

Tracé proposé par la municipalité

Date : Octobre 2004
 N / D : 852144-100

